

Assemblée Générale Extraordinaire du 23 Octobre 2021

Modification des Statuts du District 103 Sud Est

En conformité avec les statuts du District Multiple 103 France la Commission des Statuts et Assurances propose la modification de l'article 12 - Finances- du Titre IV - Administration - des Statuts du District 103 SE.

Rédaction des statuts du District 103 SE du 4 Avril 2020

« Les ressources de l'union se composent :

-1 des cotisations des membres : déterminées selon les modalités du Règlement Intérieur .

-2 des subventions qui pourraient lui être accordées par l'état et/ou les collectivités publiques

-3 des dons manuels ainsi que des dons des établissements d'utilité publique

-4 du revenu de ses biens et placements.

-5 de toutes autres ressources autorisées par les textes législatifs et règlement du type quêtes sur la vie publique autorisées.

-6 des sommes perçues en contrepartie des prestations fournies par le district.

-7 de la possible affectation d'une partie de l'excédent du budget de fonctionnement du District pour couverture de pertes ultérieures. »

Nouvelle rédaction :

« Les ressources du District 103 SE se composent :

-1 des cotisations des membres :

- cotisations pour le fonctionnement .

- cotisations pour les activités de service

déterminées selon les modalités du RI .

-2 des subventions qui pourraient lui être accordées par l'Etat et/ou les collectivités publiques

-3 des dons manuels ainsi que des dons des établissements d'utilité publique

-4 du revenu de ses biens et placements.

-5 de toutes autres ressources autorisées par les textes législatifs et règlement du type quêtes sur la vie publique autorisées.

-6 des sommes perçues en contrepartie des prestations fournies par le District.

-7 de la possible affectation d'une partie de l'excédent du budget de fonctionnement du District pour couverture de pertes ultérieures. »